

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 06 MARS 2024

Présents : MM. André-Luc MONTAGNIER, Laure SENMARTIN, Gérard GHIO, Alexia CASIER, Rémy MARTINEZ, Lola JACQUET, Norbert SCHMIDT, Christine CHARPENTIER, Antony JAVEGNY, Laurence COSTESSEQUE, Séverine MARCORELLE, Xavier CHACON, Maïda LALLEMENT, Anthony SANS, Anne Marie BEAUDOUVI, Jean-Luc CHARDON, Jérôme CARO, Jean Christophe MAESTRE, Delphine BRUN,

Procuration :

M. Pascal MORO donne procuration à M. le Maire
M. Christopher TIOPISTA donne procuration à Mme Lola JACQUET
Mme Pascale BORDAT donne procuration à M. Gérard GHIO
M. Christophe MAS donne procuration à M. Rémy MARTINEZ

Absents : MM. Catherine LEBERT (Excusée), Manon SEGURA (Excusée), Vianney FABRE (Excusé), Emeline BUI VIET LINH,

A l'unanimité, M. Rémy MARTINEZ a été désigné secrétaire de séance.
Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 19h00

Installation d'un conseiller municipal M. Anthony SANS

M. Eric LAMEGER, conseiller municipal de la liste « Préserver et Embellir », a présenté, ce mercredi 28 février 2024, sa lettre de démission de son poste de conseiller municipal.

Un courrier a été adressé le 29 février pour information à Monsieur le Préfet de l'Aude conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal ne se compose plus que de 26 membres. Afin de le ramener à son effectif légal de 27 membres, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal.

Par application de l'article L 270 du Code électoral qui prévoit que « *Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.* ».

Compte tenu de cette disposition, le candidat suivant sur la liste « Préserver et Embellir », est Monsieur Anthony SANS, appelé à remplacer le conseiller démissionnaire au sein du conseil municipal.

M. le Maire déclare M. Anthony SANS, installé dans ses fonctions de Conseiller municipal et l'invite à siéger au sein du conseil municipal.

Le tableau du conseil municipal est mis à jour comme suit :

Fonction	Qualité	NOM ET PRÉNOM
Maire	M.	MONTAGNIER André-Luc
Premier adjoint	M.	MORO Pascal
2 ^{ème} adjointe	Mme	SENMARTIN Laure
3 ^{ème} adjoint	M.	GHIO Gérard
4 ^{ème} adjointe	Mme	CASIER Alexia
5 ^{ème} adjoint	M.	MARTINEZ Rémy
6 ^{ème} adjointe	Mme	JACQUET Lola
7 ^{ème} adjoint	M.	SCHMIDT Norbert
8 ^{ème} adjointe	Mme	CHARPENTIER Christine
Conseiller municipal	M.	JAVEGNY Antony
Conseillère municipale	Mme	BORDAT Pascale
Conseiller municipal	M.	MAS Christophe

Conseillère municipale	Mme	COSTESSEQUE Laurence
Conseiller municipal	M.	MAESTRE Jean-Christophe
Conseillère municipale	Mme	BRUN Delphine
Conseillère municipale	Mme	MARCORELLE Séverine
Conseillère municipale	Mme	BUI VIET LINH Emeline
Conseiller municipal	M.	CHACON Xavier
Conseillère municipale	Mme	LALLEMENT Maïda
Conseillère municipale	Mme	BEAUDOUVI Anne Marie
Conseillère municipale	Mme	LEBERT Catherine
Conseiller municipal	M.	TIOPISTA Christopher
Conseiller municipal	M.	CHARDON Jean-Luc
Conseiller municipal	M.	FABRE Vianney
Conseillère municipale	Mme	SEGURA Manon
Conseiller municipal	M.	CARO Jérôme
Conseiller municipal	M.	SANS Anthony

QUESTION 1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 01 février 2024

VOTANTS : 21				
UNANIMITE : X	MAJORITE :	CONTRE :	POUR : 21	ABSTENTION : 2 D. BRUN – JC MAESTRE

QUESTION 2 : Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées à M. le Maire

Il est proposé à l'assemblée de prendre acte des décisions n° 2024-09 à n° 2024-13 et des déclarations d'intention d'aliéner ° 2023/00201 à n° 2023 /00231 qui sont parvenues en mairie du 01^{er} janvier au 20 février 2024 et de la renonciation du droit de préemption pour ces biens.

Mme Delphine BRUN quitte la séance à 19h20

QUESTION 3 : Débat d'orientation budgétaire 2024

VOTANTS : 22				
UNANIMITE : X	MAJORITE :	CONTRE :	POUR : 22	ABSTENTION :

QUESTION 4 : Avenant n°2 au protocole d'accord entre la Commune et la SCI Saint Louis la Mer

VOTANTS : 22				
UNANIMITE : X	MAJORITE :	CONTRE :	POUR : 22	ABSTENTION :

QUESTION 5 : Signature de la Charte d'Engagement contre l'isolement social des seniors des acteurs du département de l'Aude

VOTANTS : 22				
UNANIMITE : X	MAJORITE :	CONTRE :	POUR : 22	ABSTENTION :

QUESTION 6 : Convention de prestation de services avec la société 2JP

VOTANTS : 22				
UNANIMITE : X	MAJORITE :	CONTRE :	POUR : 22	ABSTENTION :

QUESTION 7 : Convention relative à la mise en place d'un poste avancé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude sur les plages de la commune avant et après la saison 2024

VOTANTS : 22				
UNANIMITE : X	MAJORITE :	CONTRE :	POUR : 22	ABSTENTION :

QUESTION 8 : Convention de mise à disposition de sapeurs-pompiers nageurs sauveteurs pour la surveillance des baignades et des activités nautiques avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude pour la saison 2024

VOTANTS : 22				
UNANIMITE : X	MAJORITE :	CONTRE :	POUR : 22	ABSTENTION :

QUESTION 9 : Tarifs des droits de place des attractions foraines sur Saint-Pierre-La-Mer et astreinte pour occupation illicite du domaine public communal

VOTANTS : 22				
UNANIMITE : X	MAJORITE :	CONTRE :	POUR : 22	ABSTENTION :

QUESTION 10 : Tarif d'occupation du stade de l'Etang par les industriels forains

VOTANTS : 22				
UNANIMITE : X	MAJORITE :	CONTRE :	POUR : 22	ABSTENTION :

QUESTION 11 : Ventes matériels, engins et véhicules

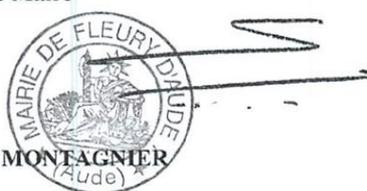
VOTANTS : 22				
UNANIMITE : X	MAJORITE :	CONTRE :	POUR : 22	ABSTENTION :

QUESTION 12 : Fixation des tarifs de récompenses du podium du marathon côte indigo du 21 avril 2024

VOTANTS : 22				
UNANIMITE : X	MAJORITE :	CONTRE :	POUR : 22	ABSTENTION :

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h48

Le Maire


André-Luc MONTAGNIER